



Assemblée générale

Distr. générale
17 décembre 2003
Français
Original: espagnol

Cinquante-huitième session

Point 104 de l'ordre du jour

Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Deuxième Commission

Rapporteur : M. José Alberto **Briz Gutiérrez** (Guatemala)

I. Introduction

1. À sa 2e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session la question intitulée :

« Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement :

- a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement;
- b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a examiné la question à ses 33e, 34e, 35e et 40e séances, les 11, 12, et 17 novembre et le 16 décembre 2003. Les débats qu'elle a tenus à ce sujet sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/58/SR.33, 34, 35 et 40). L'attention est également appelée sur le débat général qu'a tenu la Commission de sa 2e à sa 6e séance, du 6 au 9 octobre 2003 (voir A/C.2/58/SR.2 à 6).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :



Point 104

Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi des engagements pris et des accords convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement (A/58/216)

Lettre datée du 1er octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la déclaration ministérielle adoptée par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine à leur vingt-septième réunion annuelle, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 25 septembre 2003 (A/58/413)

Lettre datée du 3 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du communiqué final adopté à la réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique (A/58/415-S/2003/952)

Lettre datée du 13 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document intitulé « Contribution de l'Italie à l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés » (A/58/437)

Lettre datée du 20 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document intitulé « Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, 2002) : suivi des engagements de Barcelone de l'Union européenne » (A/58/529)

Résumé du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, établi par le Président de l'Assemblée générale (A/58/555 et Corr.1)

Résumé du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, établi par le Président de l'Assemblée générale : résumé des réunions informelles des représentants de la société civile (A/58/555/Add.1)

Résumé du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, établi par le Président de l'Assemblée générale : résumé des réunions informelles des représentants du secteur privé (A/58/555/Add.2)

a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

Résumé des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, établi par le Président du Conseil (A/58/77-E/2003/62)

Résumé des auditions et du dialogue du Conseil économique et social avec les membres de la société civile (A/58/77/Add.1-E/2003/62/Add.2)

Résumé des auditions et du dialogue du Conseil économique et social avec les entreprises partenaires (A/58/77/Add.2-E/2003/62/Add.2)

b) Dialogue de haut niveau sur l'application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Note du Secrétaire général sur les questions d'organisation et de procédure concernant le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (A/58/436)

Lettre datée du 29 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le premier rapport du Danemark sur sa contribution à la réalisation du huitième objectif de développement du Millénaire « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement » (A/58/542)

4. À la 33e séance, le 11 novembre, le Chef par intérim du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire (voir A/C.2/58/SR.33).

5. À la même séance, le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a fait une déclaration (voir A/C.2/58/SR.33).

II. Examen de propositions

A. Projets de résolution A/C.2/58/L.39, A/C.2/58/L.40 et A/C.2/58/L.83

Projet de résolution A/C.2/58/L.39

6. À la 35e séance, le 17 novembre, le représentant de Sainte-Lucie a présenté un projet de résolution intitulé « Dialogue de haut niveau sur le financement du développement » (A/C.2/58/L.39), auquel il a oralement apporté une modification. Le projet de résolution était libellé comme suit :

« L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement et ses résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002 et 57/250, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, ainsi que les résolutions du Conseil économique et social 2002/34 du 26 juillet 2002 et 2003/47 du 24 juillet 2003,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi des engagements pris et des accords convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement,

Ayant examiné le résumé du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement tenu les 29 et 30 octobre 2003, qui a été établi par le Président de l'Assemblée générale,

Déterminée à poursuivre encore l'application des engagements et des accords contenus dans le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement et à renforcer l'engagement de toutes les parties prenantes à l'égard du processus de financement du développement,

1. *Décide* d'envisager des moyens novateurs de mobiliser des ressources supplémentaires aux fins du développement et, à cet égard, d'examiner à sa cinquante-neuvième session l'étude des sources nouvelles et novatrices de financement que l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies a effectuée à la demande du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, comme suite au paragraphe 44 du Consensus de Monterrey, ainsi que d'autres propositions telles que celles concernant l'établissement d'une "facilité internationale de financement";

2. *Prie* la CNUCED d'examiner la question des produits de base de façon ciblée et approfondie, de manière suivie et à l'occasion de la onzième session en 2004 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et de proposer à l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session, un mécanisme approprié permettant de faire face aux fluctuations des prix des produits de base et à la détérioration des termes de l'échange ainsi qu'aux répercussions de ces problèmes sur le développement des pays en développement;

3. *Prie* le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la Commission des Nations Unies sur le droit commercial international, d'élaborer dans le cadre d'un processus officieux, compte tenu des modalités de Monterrey, un mécanisme global, cohérent et équitable de restructuration de la dette pour faire face au problème de la dette et à ses répercussions sur le développement, afin qu'elle puisse l'examiner à sa cinquante-neuvième session;

4. *Demande* un renforcement de l'action et l'adoption rapide de décisions avant le prochain dialogue de haut niveau pour permettre aux pays en développement de mieux se faire entendre et de participer davantage aux travaux et au processus de prise des décisions des organes intergouvernementaux des institutions de Bretton Woods;

5. *Invite* l'Organisation mondiale du commerce à renforcer ses relations avec l'Organisation des Nations Unies, pour qu'elles soient analogues à celles qui existent entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, en particulier en participant activement aux réunions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social consacrées au financement du développement;

6. *Décide* de faire du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale un organisme intergouvernemental subsidiaire du Conseil économique et social et, à cette fin, prie le Groupe spécial d'experts d'élaborer à sa onzième session, qui doit se tenir en décembre 2003, une proposition concrète en vue de cette conversion, portant notamment sur la composition du nouvel organe et la définition des fonctions à lui attribuer, aux fins d'examen par le Conseil économique et social à sa prochaine session de fond et par l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session;

7. *Décide* de tenir le prochain dialogue de haut niveau sur le financement du développement en 2005, au niveau ministériel, et de fixer la date de la réunion et d'en définir les modalités à sa cinquante-neuvième session, en tenant compte des autres réunions importantes prévues pour 2005

et de la nécessité de prendre des dispositions adéquates pour renforcer le dialogue;

8. *Décide* que la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods devrait être bien ciblée, se tenir avec la participation de tous les ministères compétents et d'un plus grand nombre d'organismes intergouvernementaux des institutions financières et commerciales internationales, examiner un ou deux thèmes évoqués dans le Consensus de Monterrey et choisis à sa session annuelle de fond précédente, et aborder l'application et le suivi des engagements pris et des accords adoptés à la Conférence internationale sur le financement du développement sous l'angle de la cohérence, de la coordination et de la coopération, en tenant compte du fait que tous les aspects du Consensus de Monterrey devraient être examinés périodiquement de manière adéquate;

9. *Décide en outre* de créer, en tant que mécanisme d'appui intergouvernemental du Conseil économique et social, un comité de financement du développement composé de 15 représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, siégeant à tour de rôle et choisis sur la base d'une répartition géographique équitable, qui se réunirait périodiquement tout au long de l'année, selon les besoins, et serait chargé d'aider le Président de l'Assemblée générale à préparer les dialogues de haut niveau, de préparer concrètement les réunions spéciales de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, y compris les échanges préliminaires évoqués à l'alinéa a) du paragraphe 69 du Consensus de Monterrey, et de fournir des directives au Secrétariat sur les sujets voulus; et serait également chargé d'examiner de façon continue, au fur et à mesure qu'ils se présentent, d'autres aspects connexes du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement;

10. *Recommande* que les commissions régionales, en coopération avec les banques régionales de développement, et avec l'appui des fonds et programmes des Nations Unies, tirent un meilleur parti de leurs réunions intergouvernementales ordinaires et tiennent des réunions extraordinaires, selon que de besoin, pour traiter des aspects régionaux et interrégionaux du suivi de la Conférence de Monterrey, contribuant ainsi à combler les lacunes éventuelles entre les dimensions nationales, régionales et internationales de la mise en oeuvre du Consensus, et apportent une contribution au Dialogue de haut niveau ainsi qu'à la réunion de printemps du Conseil économique et social;

11. *Décide* de réunir des groupes d'étude pluripartites officieux chargés d'examiner des questions telles que celle de la création d'un centre de diffusion d'informations et de promotion des pays en développement afin d'accroître les investissements étrangers directs dans les pays en développement, et de lui présenter des recommandations à ce sujet à sa cinquante-neuvième session;

12. *Prie* le Secrétaire général de regrouper et de renforcer encore les structures mises en place au Secrétariat de l'ONU pour appuyer le processus de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de leur permettre de s'acquitter efficacement de toutes les responsabilités et fonctions indiquées dans la résolution 57/273 et de celles qui découlent de

l'application de la présente résolution, en lançant une campagne mondiale d'information et en créant un cadre mondial de suivi aux fins de l'application des engagements et des accords énoncés dans le Consensus de Monterrey;

13. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session une question intitulée "Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement" et prie le Secrétaire général de présenter un rapport sur l'application de la présente résolution, établi en consultation et coopération avec les principales institutions concernées. »

Projet de résolution A/C.2/58/L.40

7. À la 35e séance, le 17 novembre, le représentant des États-Unis d'Amérique a présenté un projet de résolution intitulé « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/C.2/58/L.40), libellé comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

Rappelant sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, par laquelle elle a souscrit au Consensus de Monterrey, adopté par la Conférence internationale sur le financement du développement, et sa résolution 57/273 du 20 décembre 2002, dans laquelle elle prie le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour assurer le suivi soutenu au sein du système des Nations Unies des accords adoptés et des engagements pris à la Conférence,

Ayant à l'esprit les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que les accords passés au Sommet mondial pour le développement durable,

Considérant que les êtres humains sont au centre des préoccupations de développement durable, et que l'élimination de la pauvreté, la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et une augmentation durable des niveaux de vie exigent une croissance économique soutenue par une augmentation de la productivité des économies nationales,

Réaffirmant son attachement aux politiques économiques saines et aux institutions démocratiques solides, s'adaptant aux besoins des gens, en tant que fondement d'une croissance économique soutenue, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois,

Soulignant la nécessité, au niveau national, de cadres de politique générale et réglementaires appropriés, conformes à la législation nationale, pour encourager les initiatives privées et publiques, y compris au niveau local et pour favoriser l'apparition d'un secteur des affaires dynamique et fonctionnant bien, tout en améliorant la croissance et la répartition des revenus, en augmentant la productivité, en démarginalisant les femmes et en protégeant les droits des travailleurs et l'environnement,

Réaffirmant qu'il importe de lutter contre la corruption et, à cet égard, accueillant avec satisfaction l'accord conclu récemment au sujet de la Convention contre la corruption,

Soulignant qu'il importe d'accroître les investissements dans les infrastructures économiques et sociales de base, les services sociaux et la protection sociale, y compris l'éducation, la santé, la nutrition, le logement et

les programmes de sécurité sociale, car cela est vital pour permettre aux gens, en particulier ceux qui vivent dans la pauvreté, de mieux s'adapter à l'évolution de la situation et des possibilités économiques et d'en bénéficier davantage,

Encourageant le développement harmonieux de marchés de capitaux grâce à des systèmes bancaires sains et à d'autres arrangements institutionnels visant à répondre aux besoins du financement du développement, y compris le secteur des assurances et des marchés d'actions et obligataires, qui encouragent et canalisent l'épargne et favorisent les investissements productifs,

Exhortant les gouvernements à redoubler d'efforts pour instaurer, en matière d'investissement, un climat prévisible, stable et transparent, garantissant l'exécution régulière des obligations contractuelles et le respect des droits de propriété, s'inscrivant dans des politiques macroéconomiques et des institutions rationnelles qui permettent aux entreprises, nationales comme internationales, de fonctionner efficacement, en faisant des bénéfices et avec le maximum d'impact sur le développement,

Réaffirmant son attachement à la libéralisation du commerce et son désir de voir le commerce jouer pleinement son rôle dans la promotion de la croissance économique, de l'emploi et du développement pour tous,

Soulignant qu'il importe de renforcer le rôle des accords régionaux et sous-régionaux et des zones de libre-échange, dans le respect du système multilatéral d'échanges, pour améliorer le système du commerce mondial,

Reconnaissant qu'il importe que les pays en développement ainsi que les pays à économies en transition envisagent de réduire les obstacles au commerce existant entre eux,

1. *Se félicite* du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui a eu lieu à New York les 29 et 30 octobre 2003, et réitère son appel en faveur de la mise en oeuvre intégrale des engagements pris dans le Consensus de Monterrey, adopté par la Conférence internationale sur le financement du développement;

2. *Prie* le Secrétaire général de renforcer le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, par le biais d'un redéploiement de ressources, afin d'améliorer ses activités de promotion et de mobilisation de l'appui en faveur du Consensus de Monterrey. Ces activités devraient notamment consister à :

a) Organiser des ateliers, des groupes de travail et des consultations réunissant les diverses parties prenantes auxquels participeraient des experts des secteurs public et privé ainsi que des universitaires et des représentants de la société civile et lors desquels seraient examinés les obstacles à la mobilisation des ressources de toutes les sources disponibles pour le développement international et l'atténuation de la pauvreté;

b) Convoquer un processus public/privé pour examiner comment stimuler l'investissement et le financement privés en atténuant les risques marginaux, avec la participation de représentants expérimentés de sociétés et

d'institutions financières, d'experts universitaires et de fonctionnaires des banques multilatérales de développement; et

c) Organiser durant les sessions de l'Assemblée générale et dans d'autres instances des Nations Unies des manifestations destinées à présenter les succès obtenus dans la mise en oeuvre des engagements et la réalisation des objectifs du Consensus de Monterrey;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa cinquante-neuvième session, sur l'application de la présente résolution, en mettant la lumière sur l'évolution positive aux niveaux national et régional ainsi que les succès obtenus dans le but de mise en commun des bonnes pratiques;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session une question intitulée "Financement du développement". »

8. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Italie (au nom de l'Union européenne) et du Maroc (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine).

9. À la même séance également, le représentant de Malte a fait une déclaration au nom du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique.

Décision concernant les projets de résolution A/C.2/58/L.39, A/C.2/58/L.40 et A/C.2/58/L.83

10. À la 40e séance, le 16 décembre, le Vice-Président de la Commission, Henri S. Raubenheimer (Afrique du Sud), a présenté, sur la base des consultations officieuses tenues au sujet des projets de résolution A/C.2/58/L.39 et L.40, un projet de résolution intitulé « Suivi et mise en application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/C.2/58/L.83).

11. À la même séance, les représentants du Cameroun, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et du Maroc ont oralement apporté des modifications au projet de résolution.

12. À la même séance également, la Secrétaire de la Commission a présenté oralement un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/58/L.83.

13. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/58/L.83, tel qu'oralement modifié (voir par. 15).

14. Le projet de résolution A/C.2/58/L.83 ayant été adopté, les auteurs des projets de résolution A/C.2/58/L.39 et L.40 ont retiré ces derniers.

III. Recommandation de la Deuxième Commission

15. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Suivi et mise en application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement et ses résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002 et 57/250, 57/270 B du 23 juin 2003, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, ainsi que les résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002 et 2003/47 du 24 juillet 2003 du Conseil économique et social,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi des engagements pris et des accords convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement¹, qui a été élaboré en collaboration avec les principales institutions intéressées,

Ayant examiné le résumé du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement², tenu les 29 et 30 octobre 2003, qui a été présenté par le Président de l'Assemblée générale,

Ayant examiné le résumé de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce³, qui a été présenté par le Président du Conseil,

Déterminée à poursuivre l'application des engagements pris et des accords convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement et à renforcer l'engagement coordonné et cohérent pris par toutes les parties prenantes concernées en ce qui concerne le financement du processus de développement,

1. *Se félicite* de la tenue du premier Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui a eu lieu à New York les 29 et 30 octobre 2003;

2. *Réitère* l'appel qu'elle a lancé en vue de la poursuite de la pleine application des engagements pris et des accords convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement;

3. *Prend note* des progrès réalisés dans l'application de ces engagements et accords et note qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine;

4. *Souligne* le lien qui existe entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire⁴;

5. *Souligne également*, en vue de compléter les efforts de développement menés au niveau national, l'importance de l'application intégrale de l'engagement pris de renforcer encore la cohérence des systèmes monétaire, financier et

¹ A/58/216.

² A/58/555 et Corr.1.

³ A/58/77-E/2003/62.

⁴ Résolution 55/2.

commercial internationaux et d'améliorer leur compatibilité, et prie le Secrétaire général de garder à l'étude les mesures adoptées à cette fin;

6. *Prend note* des initiatives prises pour donner aux pays en développement et aux pays en transition la possibilité de mieux se faire entendre dans le cadre des travaux et des processus décisionnels des organes intergouvernementaux des institutions intéressées, d'y participer davantage et d'y être mieux représentés, et invite ceux-ci à redoubler d'efforts pour arriver à des décisions à cet égard;

7. *Invite* l'Organisation mondiale du commerce à renforcer ses relations avec l'Organisation des Nations Unies, en particulier en participant activement aux réunions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social consacrées au financement du développement, et en participant à l'élaboration du rapport annuel sur l'application et le suivi des engagements convenus et des accords conclus à la Conférence internationale sur le financement du développement;

8. *Se félicite* des décisions prises par les parties prenantes institutionnelles principales qui ont participé aux travaux de la Conférence internationale sur le financement du développement d'inscrire à l'ordre du jour de leurs organes intergouvernementaux les questions relatives à l'application du Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement⁵, et invite toutes les parties prenantes institutionnelles principales concernées à envisager de le faire conformément au paragraphe 70 du Consensus, et à apporter une contribution à l'évaluation des progrès dont il sera rendu compte lors du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement et de la réunion de printemps du Conseil économique et social;

9. *Prie* la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en coopération avec les autres parties prenantes concernées, de continuer à examiner de manière approfondie les questions relatives aux produits de base et leur incidence sur le financement du développement;

10. *Prie* le Conseil économique et social, lorsqu'il examinera le rapport du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à l'occasion de sa prochaine session de fond, d'examiner le cadre institutionnel de cette coopération;

11. *Rappelle* le paragraphe 69 du Consensus de Monterrey et, se fondant sur l'expérience acquise lors de la réunion de haut niveau tenue au printemps par le Conseil économique et social et lors du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale tenu en 2003 dans le contexte de l'approche intégrée du suivi et de l'application des engagements pris et des accords convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement, prie :

a) Le Président de l'Assemblée générale, en coordination avec le Président du Conseil économique et social, de renforcer, en liaison avec les principales institutions intéressées et autres parties prenantes et en consultation avec tous les États Membres, les préparatifs en vue de l'organisation du Dialogue de haut niveau;

b) Le Président du Conseil économique et social, avec l'appui des vice-présidents, de renforcer, grâce à des échanges réguliers, l'interaction entre le

⁵ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

Conseil et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les questions d'organisation liées au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, dans le contexte des préparatifs de la réunion de haut niveau avec ces institutions, en tenant compte de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale et de la résolution 2003/47 du Conseil économique et social, et de faire rapport au Conseil à ce sujet;

c) Le Président du Conseil économique et social, en consultation avec toutes les grandes institutions concernées, d'axer la réunion spéciale annuelle de haut niveau sur des questions bien précises, compte tenu de l'approche globale et intégrée du Consensus de Monterrey, et de faire rapport au Conseil à ce sujet;

12. *Invite* les commissions régionales, avec l'appui des banques régionales de développement, selon qu'il conviendra, et en coopération avec les fonds et programmes des Nations Unies, à tirer parti de leurs sessions intergouvernementales ordinaires pour tenir, selon que de besoin, des réunions extraordinaires, dans les limites des ressources existantes, pour traiter des aspects régionaux et interrégionaux du suivi de la Conférence de Monterrey, contribuant ainsi à combler les lacunes entre les dimensions nationales, régionales et internationales de la mise en oeuvre du Consensus et à apporter une contribution au Dialogue de haut niveau ainsi qu'à la réunion de printemps du Conseil économique et social;

13. *Se félicite* de la création du Bureau du financement du développement au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et, à ce propos, réaffirme qu'il est nécessaire d'appliquer pleinement la résolution 57/273 du 20 décembre 2002, afin de permettre au Bureau d'apporter un appui efficace au processus intergouvernemental chargé du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et de faciliter la participation de toutes les parties prenantes, dans le respect des procédures de l'Organisation des Nations Unies, en particulier des procédures d'accréditation et des modalités de participation appliquées lors de la Conférence et de ses travaux préparatoires, et de continuer, dans le cadre de son mandat, à :

a) Organiser des ateliers et des consultations réunissant les diverses parties prenantes auxquels participeraient des experts des secteurs public et privé, ainsi que des universitaires et des représentants de la société civile, et lors desquels seraient examinées les questions relatives à la mobilisation de ressources pour le financement du développement et l'élimination de la pauvreté;

b) Organiser des activités auxquelles participeraient diverses parties prenantes, y compris des représentants du secteur privé et de la société civile, selon qu'il conviendra, pour promouvoir les pratiques optimales et échanger des informations sur l'application des engagements pris et des accords convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement;

14. *Décide* d'examiner à sa cinquante-neuvième session d'éventuelles sources novatrices de financement du développement, et prie le Secrétaire général de présenter les résultats de l'analyse de cette question comme prévu au paragraphe 44 du Consensus de Monterrey;

15. *Invite* les pays à rendre compte d'ici à 2005, entre autres par l'intermédiaire des mécanismes existants d'établissement de rapports, des efforts qu'ils auront menés pour appliquer le Consensus de Monterrey, en ayant à l'esprit la

nécessité d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

16. *Décide* de tenir le Dialogue de haut niveau de 2005 sur le financement du développement au niveau ministériel et d'en fixer la date et les modalités à sa cinquante-neuvième session, en tenant compte des autres réunions importantes prévues pour 2005 et de la nécessité de prendre des dispositions adéquates pour renforcer le dialogue;

17. *Décide également* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session une question intitulée « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement » et prie le Secrétaire général de présenter un rapport annuel analysant l'application du Consensus de Monterrey, y compris l'application de la présente résolution, établi en pleine collaboration avec les principales institutions concernées.
